

Comme la situation actuelle ressemble à celle que le premier ministre dépeignait alors! Puis, à la page 3699, on relève cette phrase du premier ministre:

Vous avez dissimulé les faits. Voilà ce que vous avez fait.

Sur la page suivante, il déclare ceci:

Qu'ont-ils fait? Ils ont dissimulé les faits. Ils ont dit au peuple canadien que tout allait très bien. Nous étions en pleine Utopie. Il n'y aura plus de chômage.

L'hon. M. Churchill: Cela ne se rattache aucunement au raisonnement que vous exposez.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit du raisonnement du premier ministre. Il n'est peut-être pas pertinent mais il se rattache à ce dont je parle.

M. Jones: Nous avons bel et bien fait connaître les faits aux Canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: Voici ce que M. Knowles disait un peu plus loin à la même page:

Le premier ministre n'a pas saisi ma question. Ce document que les libéraux ont tenu secret a-t-il été déposé? Sinon, le premier ministre le déposera-t-il afin que nous puissions tous en prendre connaissance?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne sache pas qu'il l'ait été. J'imagine qu'il l'a été, assurément.

Autrement dit, le premier ministre estimait qu'il aurait dû être déposé.

J'imagine qu'il l'a été, assurément. Autrement, mon honorable ami aurait mis à jour un autre exemple de camouflage de la part de mes honorables vis-à-vis.

Voilà les arguments que le premier ministre actuel a fait valoir pour montrer que le gouvernement de l'époque aurait dû rendre public à ce temps-là un document qui est analogue à celui dont je demande le dépôt présentement. Il nous a accusés de le camoufler, de le cacher. Il a fait grand éclat de la question au cours de la campagne électorale. Les Canadiens se sont prononcés en sa faveur; j'en conclus donc qu'ils ont approuvé ce qu'il avait fait à cette occasion.

Pour ma part, n'eût été ce précédent, je n'aurais jamais présenté le projet de motion à l'étude. Si je l'ai fait, c'est uniquement parce que le premier ministre, qui est censé respecter plus que tout autre, le Règlement et les règles de procédure de la Chambre, a déclaré que c'était ce qu'il fallait faire. Certes, si c'est ce que son prédécesseur aurait dû faire, le premier ministre n'oserait pas prétendre que le gouvernement du jour n'est pas tenu de respecter les mêmes principes et règles de procédure. Si le gouvernement précédent aurait dû déposer le document plutôt que de camoufler et cacher les faits, ainsi que le premier ministre le prétend,

[L'hon. M. Pickersgill.]

il doit lui-même agir de la même façon puisque les circonstances sont identiques et que nous sommes à la veille d'élections.

Il est un autre argument, une autre excellente raison pour laquelle le document devrait être déposé. Les honorables vis-à-vis proclament à travers le pays que nous assistons actuellement à une grande reprise des affaires. Ils essaient de créer une certaine impression à ce sujet. Je ne dis pas qu'ils créent une fausse impression, n'empêche qu'ils cherchent à créer une impression et c'est précisément ce dont ils nous ont accusés, mes amis et moi, alors que nous étions au pouvoir. Selon eux, c'est exactement ce que nous avons fait alors que nous siégeons de l'autre côté de la Chambre, en 1957. Voilà qu'ils se rendent coupables de ce dont ils nous ont accusés; ils refusent de nous communiquer ce document qui nous donnerait une idée des preuves dont leurs spécialistes disposent à ce sujet.

Si les députés consultent la *Gazette* d'aujourd'hui, ils verront qu'il s'agit là d'une question fort pertinente. Ils constateront que tous les Canadiens—je ne parle pas des politiciens—ne partagent pas l'opinion des honorables vis-à-vis.

M. l'Orateur: Je crois...

L'hon. M. Hees: J'invoque le règlement.

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député dépasse les limites du débat. De toute façon, j'entendrai le ministre.

L'hon. M. Hees: J'ai invoqué le Règlement parce que l'honorable représentant demande le dépôt d'un document qui n'existe pas et qui n'a pas été établi depuis que je suis ministre du Commerce, soit depuis un an et demi. Il n'y a pas de rapport. Les économistes de mon ministère me donnent périodiquement des comptes rendus, de vive voix ou autrement, quand je suis en quête de renseignements précis sur les affaires économiques du pays, si bien...

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

L'hon. M. Hees: ...qu'il n'y a pas de document comme celui que l'honorable député voudrait voir déposer.

M. l'Orateur: L'honorable ministre aura l'occasion de soulever ce point en tant que sujet à débattre. Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

L'hon. M. Hees: Le document n'existe pas, tout simplement.

M. l'Orateur: L'honorable député suppose qu'un tel document existe.

L'hon. M. Pickersgill: Il est vrai, comme nous le savons, que le ministre perd plus